

L'ajournement

dépenses fédérales totales au Nouveau-Brunswick en 1981 se montaient à presque 50 p. 100 du produit intérieur brut de la province. Dans les autres provinces de l'Atlantique, ce pourcentage est également très élevé. Il ne fait donc aucun doute que le gouvernement est déterminé à appuyer et à aider le Nouveau-Brunswick et les autres provinces atlantiques.

LE REVENU NATIONAL—LA NOUVELLE SELON LAQUELLE ON AURAIT CONFISQUÉ LES COMPTES DE BANQUE D'ENFANTS. B) L'ASSEMBLÉE TENUE PAR DES CONTRIBUABLES À ALDERGROVE (C.-B.)

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur le Président, l'existence du Parlement de même qu'un certain nombre d'autres choses semblent inévitables. Un jour, nous mourrons, mais pendant toute notre existence sur cette terre, nous paierons des impôts. Le problème c'est de pouvoir les payer. Nous ne pouvons pas éviter la mort et il y a certaines choses que nous ne pouvons pas éviter. Nous ne pouvons probablement pas éviter de payer des impôts, mais nous pouvons certainement faire en sorte que ceux-ci soient justes et équitables. Depuis le début de l'histoire on parle des percepteurs. On en parlait déjà dans la Bible et dans le «Domesday» où étaient enregistrées toutes les possessions de chacun et où le gouvernement prenait sa part. Peu importe le régime politique que ce soit le totalitarisme à droite ou le communisme à gauche, on fait toujours payer des impôts aux particuliers soi-disant pour le bien commun.

● (1810)

En théorie, nous vivons dans un meilleur système. Nous vivons en démocratie et ce système accorde justice et équité. Le gouvernement a un rôle spécial à jouer dans l'équilibre entre le contribuable d'une part et le percepteur de l'autre. Le gouvernement devrait être plus qu'un simple percepteur d'impôt. Il devrait en fait être le couteau de la balance qui assure l'équité et la justice.

De toute évidence le percepteur doit pouvoir percevoir les impôts et le contribuable doit être en mesure de produire l'argent nécessaire. Je ne m'oppose pas au pouvoir du percepteur. Toutefois, j'attends du gouvernement qu'il demeure au centre et qu'il assure l'équilibre qui garantit l'équité. Et ce n'est pas ce que fait ce ministre. Il s'est départi de son rôle, il l'a abandonné à d'autres et les plateaux de la justice ont basculé. Le ministre ne se tient pas en plein milieu, impartial. Il a fait pencher la balance en faveur des percepteurs d'impôt qui jouissent d'un plus grand nombre de droits et de libertés qu'ils ne le devraient, en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu. Le vide a été comblé par les percepteurs de façon injuste et peu scrupuleuse.

Le responsable de cet état de fait est le ministre du Revenu national (M. Bussièrès). Son sous-ministre est devenu bouc émissaire. Il a pu le congédier et faire en sorte qu'il porte le blâme. Cependant, si le conseil est venu du sous-ministre, c'est tout de même le ministre qui l'a mis en application. Sa responsabilité ministérielle est en cause et la question n'a pas été résolue. C'est le ministre qui aurait dû démissionner et non pas son sous-ministre. Le ministre devrait remettre sa démission à la Chambre des communes.

Il nous dit qu'il a beaucoup appris, mais cela s'est fait aux dépens non pas des puissants seulement mais aussi des faibles et des pauvres, de ceux qui n'ont pas les moyens de se défendre. Sans compter qu'il y a eu de l'argent de perçu auprès des enfants, c'est-à-dire auprès des parents mais par le biais des enfants, comme dans l'affaire que j'ai mentionnée. Peu importe que l'argent ait finalement été remis dans le compte bancaire de l'enfant. Ce n'est pas ce qui compte.

Il reste que Revenu Canada a ordonné le retrait et que la banque a retiré \$34 du compte bancaire de cet enfant au nom de Revenu Canada que le ministre dirige. Celui-ci a volé l'argent dans le compte d'un enfant. Même s'il s'agissait d'une erreur qui a été corrigée par la suite, le fait qu'elle ait pu se produire est un très mauvais signe. Le ministre peut bien en blâmer la banque, mais celle-ci est régie par le gouvernement du Canada. Elle ne peut être tenue coupable des abus de pouvoir que le gouvernement du Canada permet. Le ministre du Revenu est à l'origine de cette démarche qui est allée trop loin.

A-t-il recommandé de modifier la loi sur les banques en vue d'obliger quiconque veut aller puiser dans le compte bancaire d'un enfant ou d'un tiers à être muni d'un mandat? Il n'y a pas que les enfants, mais encore les parents ou quiconque a un lien de parenté avec le débiteur qui peut faire l'objet d'une perception.

● (1815)

Je m'inquiète vivement du tort qui a été fait dans mon milieu. On n'a pas frappé les gros, ceux qui peuvent se permettre les services d'avocats et de comptables pour se protéger, mais bien les petits qu'on a acculés à la faillite. Ces petits entrepreneurs sont allés de malchance en malchance, la pire de toutes ayant été, comme chacun vous le dira, la manière dont ce ministère les a traités pour en faire des victimes.

J'ai aussi fait état d'une réunion pendant laquelle, dit-on, les gens de Revenu Canada se trouvaient dans le terrain de stationnement en train de prendre note des numéros d'immatriculation. Tout le monde a cru à cette histoire. Peu importe si c'était les gens de Revenu Canada et s'ils ont pris note des numéros d'immatriculation. L'important c'est que ceux qui ont assisté à cette réunion craignaient tellement Revenu Canada qu'ils y ont cru. Ce genre de pouvoir et de terrorisme exercés par un ministre et un gouvernement doit maintenant cesser.

M. W. Kenneth Robinson (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je regrette d'avoir à répondre à des accusations qui ne méritent même pas d'être relevées vu qu'elles se fondent sur une erreur. Je m'étonne toujours de voir qu'il faut si peu de temps aux médias pour propager les nouvelles et tellement de temps pour les démentir quand elles sont fausses. Le député n'aurait même pas dû demander à la Chambre s'il était vrai que Revenu Canada avait confisqué le compte en banque de petits enfants pour payer les impôts de leurs parents, car c'est tellement impensable que cela ne mérite pas une réponse. Comme le ministre l'a déjà dit fort clairement, l'erreur a été commise par la banque. Toutefois, les médias n'ont pas fait autant de bruit autour de cette erreur qu'ils en avaient fait à l'égard de leur première version.